

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR LA

MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

**PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DU
MONT COPPER ET DU PARC ÉOLIEN DU MONT MILLER
À MURDOCHVILLE**

MURDOCHVILLE, LE 20 JANVIER 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la MRC de La Côte-de-Gaspé	3
2. Mandats de la MRC	4
3. Diversification économique	5
4. Le développement éolien	6
5. Positionnement de la MRC dans le dossier éolien	8
6. Recommandations	11
7. Conclusion	12

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

La municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé fait partie de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et est située à l'extrémité nord-est de la péninsule gaspésienne, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Elle est limitée à l'ouest par la MRC de La Haute-Gaspésie et au sud par la MRC du Rocher-Percé.

La MRC est composée de cinq (5) municipalités (Gaspé, Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme) et de deux (2) territoires non organisés (TNO rivière Saint-Jean et TNO Collines-du-Basque).

Créée le 1^{er} janvier 1982, la MRC de La Côte-de-Gaspé compte une population de 19 388 habitants pour un territoire couvrant 4 402 km².

2. MANDATS DE LA MRC

Au début, dans les années 80, la MRC avait un mandat très restreint qui se limitait à l'aménagement du territoire et à la confection des rôles d'évaluation pour les municipalités rurales.

Par la suite, un processus de décentralisation (ou de déconcentration) a fait en sorte que plusieurs nouvelles responsabilités ont été confiées à la MRC.

Aujourd'hui, nous parlons toujours d'aménagement et d'évaluation mais aussi de sécurité incendie, de sécurité civile, de transport collectif, de programmes d'aide à la rénovation et d'adaptation de domiciles, d'agriculture mais aussi, de plus en plus, de développement économique.

Ce mandat de développement économique, confié aux MRC par le nouveau gouvernement provincial, explique notre présence ici aujourd'hui. En effet, les élus municipaux sont grandement préoccupés par l'économie régionale particulièrement depuis les dernières années qui se sont avérées très difficiles à ce chapitre.

3. DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Depuis le début de son histoire, le territoire couvert par la MRC de La Côte-de-Gaspé s'est développée (ou a servi à développer d'autres territoires) à partir de ses matières premières que sont la forêt, les pêches et les mines.

Ce développement presque toujours basé sur de la première transformation (cuivre expédié à Montréal, bois transformé à Chandler, crevettes expédiées à Matane ou sur la Côte Nord) ne pouvait que conduire, inévitablement, à la situation actuelle :

- épuisement des ressources
- disparition des emplois
- migration de la main-d'œuvre vers les grands centres
- diminution de la population
- dévitalisation et destructuration.

Il nous faut donc, pour contrer ce marasme économique, penser deuxième et troisième transformation et diversifier notre économie. C'est pour cela que la MRC de La Côte-de-Gaspé, en collaboration avec les autres MRC de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, a retenu trois créneaux d'excellence lors du Rendez-vous national des régions, à savoir :

- la mariculture
- le tourisme
- le développement éolien.

4. LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Le développement de l'énergie éolienne est en plein essor; le gouvernement du Québec l'a confirmé en injectant un montant de 450 000 \$ (sur trois ans) pour soutenir la mise en place du Technocentre éolien Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La mission première de ce Technocentre est d'assurer la concertation entre les intervenants des secteurs privés et publics et, surtout, d'asseoir tous les leaders régionaux autour de la même table pour faciliter le développement de cette filière éolienne gaspésienne.

Le Technocentre a également les mandats de former la main-d'œuvre et de développer « la veille technologique et commerciale » ainsi que le savoir-faire Québécois en matière d'énergie éolienne.

La création de ce Technocentre était un pas dans la bonne direction, favorisant le processus de diversification puisque, dès juillet 2002, le président d'Hydro-Québec, monsieur André Caillé, démontrait très clairement qu'il supportait le développement de cette forme d'énergie en déclarant que « l'adresse pour parler d'éolien au Québec : c'est la Gaspésie ». Peu de temps après cette déclaration, les deux (2) paliers de gouvernement (fédéral et provincial), annonçaient la mise en place d'un régime fiscal destiné à rentabiliser les projets éoliens. Cependant, le gouvernement du Québec imposait certaines conditions dont l'obligation que chaque projet comporte un contenu québécois incluant une contribution régionale importante.

Les élus locaux étaient alors très heureux de cette annonce puisqu'on estimait qu'environ deux cents emplois seraient créés pour chaque tranche de 100 MW d'énergie produite alors que le taux de chômage était d'environ 20 % pour notre région.

Cependant, l'annonce du projet de monsieur Robert Vincent à Murdochville nous a amené à nous questionner. Selon nous, le promoteur devrait continuer à travailler de près

avec le Technocentre éolien Gaspésien afin de mettre sur pied cette fameuse filière éolienne et ainsi participer à la diversification économique par la création d'emplois et la fabrication de composantes à Murdochville; ville qui comptait beaucoup sur le projet. Tel ne fut pas le cas puisque nous apprenons que le promoteur a confié au groupe Danois VESTAS, un contrat « clef en main ». Donc, les composantes seront entièrement fabriquées à l'extérieur du Québec. Cela est inacceptable, d'autant plus que l'entreprise qui supervise l'aménagement des terrains vient de l'extérieur de la Gaspésie elle aussi.

Nous demandons donc à monsieur Robert Vincent qu'il démontre qu'il n'est pas ici seulement pour profiter des faveurs du gouvernement du Québec mais qu'il démontre sa volonté de participer au développement de notre région en nous accompagnant et supportant la mise sur pied de cette filière éolienne.

5. POSITIONNEMENT DE LA MRC DANS LE DOSSIER ÉOLIEN

L'industrie éolienne connaît une croissance annuelle de 35 % à l'échelle mondiale.

Hydro-Québec prévoit acheter 1 000 MW d'énergie éolienne sur une période de dix (10) ans ce qui pourrait se traduire par la construction de 750 à 1 250 éoliennes.

Bien que les avantages fiscaux offerts pour la Gaspésie soient intéressants, nous croyons qu'ils sont insuffisants, à eux seuls, pour justifier (économiquement parlant) la construction d'une usine.

Pour cette raison et pour éviter ce qui se passe avec le projet 3CI (pratiquement aucune retombée économique), nous sommes d'avis que la MRC n'a d'autre choix que de réglementer l'installation des éoliennes sur son territoire.

Précisons toutefois que cette réglementation n'a pas pour but d'empêcher l'implantation d'éoliennes mais a pour objectif de protéger nos sites d'intérêts et surtout de permettre l'harmonisation de ce créneau de développement avec l'industrie touristique.

Il ne faut absolument pas, faut-il le répéter, qu'une industrie profitant presque exclusivement à des intérêts étrangers vienne anéantir tous les efforts que nous avons mis à promouvoir notre développement touristique au cours des dernières années.

Comme certains médias l'ont dernièrement rapportés, des projets touristiques d'envergures sont sur le point d'être réalisés sur la partie nord de notre MRC et cela est rendu possible parce que nous avons su sauvegarder la qualité de nos paysages côtiers.

La MRC de La Côte-de-Gaspé travaille donc actuellement à la réalisation d'une réglementation apte à sauvegarder la qualité de son environnement tout en permettant un développement intégré.

Sans trop nous étendre sur la portée de cette réglementation, il nous apparaît important de préciser que le conseil des maires a procédé à l'étude de l'« état de situation » afin de se donner un but et un objectif à atteindre par le biais de cette réglementation.

ÉTAT DE SITUATION : Les éoliennes peuvent présenter des nuisances majeures pour l'environnement notamment au niveau des paysages. D'autant plus que l'évolution des techniques conduit à la construction d'éoliennes de plus en plus volumineuses, qui comportent un risque d'atteinte à la protection de nos sites naturels privilégiés. La rapidité avec laquelle l'implantation d'éoliennes se fait dans plusieurs pays laisse supposer un marché en pleine expansion. Face aux enjeux liés au développement de cette nouvelle filière énergétique, la MRC de La Côte-de-Gaspé propose l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes.

Il est à noter que la MRC se dit favorable au développement de l'énergie éolienne et en favorise la réalisation, mais par n'importe où et pas n'importe comment. Leur implantation ne doit pas se faire au détriment des paysages préservés, donc particulièrement précieux et les critères environnementaux (protection des oiseaux, protection du paysage et de la nature) devraient être obligatoirement pris en compte lors du choix des sites potentiels.

BUT : Le but d'un règlement de contrôle intérimaire est de permettre le développement des éoliennes dans un climat plus serein, en offrant des garanties de préservation du paysage. Ce règlement de contrôle intérimaire, s'il est adopté, pourra permettre d'éviter une installation anarchique d'éoliennes sur des sites sensibles, et donc ne pas ternir l'image de l'industrie touristique de la Gaspésie et en corollaire, ne pas ternir l'image d'une source d'énergie qui peut être particulièrement prometteuse pour la Gaspésie qui possède un potentiel de production d'énergie éolienne important.

OBJECTIF : L'objectif du RCI est de donner aux investisseurs publics ou privés les dispositions réglementaires et les interdictions en matière d'implantation d'éoliennes. Il propose la mise en place d'un zonage précis en concertation et consultation des MRC et des promoteurs concernés. Il s'agit là de permettre le développement de l'énergie éolienne de manière harmonieuse et respectueuse de l'environnement et de garantir le caractère positif de cette évolution.

6. RECOMMANDATIONS

Le développement éolien est un créneau d'excellence retenu par les Gaspésiens et Gaspésiennes.

Nous croyons, et le gouvernement du Québec semble aussi croire, qu'il est possible de relancer notre économie avec ce secteur d'activité.

Pour y arriver, il va falloir que le gouvernement du Québec passe de la parole aux actes :

- en obligeant tous les promoteurs et industriels à travailler en étroite collaboration avec le Technocentre éolien Gaspésien
- en obligeant tous les promoteurs et industriels à décentraliser, en permanence, une partie de leurs activités en Gaspésie.

Cette façon de faire aura pour effet de créer et de maintenir des emplois en région tout en participant à la diversification de notre économie.

Si les promoteurs ne respectent pas ces engagements, le gouvernement du Québec devra les obliger à participer financièrement à un fond de développement économique à partir de redevances sur la vente de l'énergie produite. Ces redevances devront être versées à la MRC concernée par le projet puisque depuis décembre 2003, le gouvernement du Québec a désigné les MRC comme organisme responsable du développement économique.

7. CONCLUSION

Le développement éolien est un créneau d'activité privilégié par la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Notre préoccupation est que la population puisse en retirer le maximum de retombées économiques tout en sauvegardant un milieu de vie agréable permettant la survie et le développement des autres secteurs d'activités.

Le développement éolien nous y avons cru et voulons continuer d'y croire, nous voulons tout simplement obtenir certaines garanties avant que le vent tourne.